

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 21 juillet 2011**

L'an deux mil onze, le vingt-et-un juillet à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le six juillet 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)
 Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Monique RISCH, (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir :

Jean-Pierre DUCHESNE, pouvoir donné à Patricia ZEISS
 Yves GITTON, pouvoir donné à M. le Maire
 Patricia POIZAC, pouvoir donné à Monique RISCH
 Nathalie POUILLE, pouvoir donné à Michelle TORTOSA
 Chantal WALTER, pouvoir donné à Dominique BERNARD

Absent : Raynald BEAUFILS

Secrétaire de séance : Dominique COUDRAY

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 9 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Dénomination des rues du quartier des Carreaux

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose la nécessité de donner un nom à chaque rue du nouveau quartier des Carreaux dont la construction est en phase finale.

Compte tenu de la proximité de l'église, du lieu dit « le Poirier de Souris » et l'intérêt de maintenir le lieu dit « les Carreaux », emprise de ce nouveau quartier, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la dénomination des rues suivantes :

- rue Saint Nicolas (rue parallèle au chemin des Bœufs)
- rue des Carreaux (rue transversale)
- rue du Poirier de Souris (rue parallèle à la rue du Boudar)

1.2. Autorisation à ester en justice

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir exposé le mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement et celui de la dotation nationale de péréquation pour la commune de Frépillon, M. le Maire propose d'engager des recours contentieux à l'égard des décisions d'attributions transmises par Monsieur le Préfet les 9 et 20 mai 2011 pour inégalité de traitements.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, autorise à l'unanimité la Commune à ester en justice devant toute juridiction compétente.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22 h.
